

INCIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 40,646,000.00

ons à son départe-
seurs, ces messieurs
port avec tels dépôts.
s actionnaires lors de
directeurs.

PORTE

aseurs
U
 Québec.

s de Québec, d'Ontario
ince-Edouard.

CNRO OTTAWA, ONT.
(435 mètres)

ER NATIONAL DU CANADA

DREDI le 26 février à 7.30 p. m.
s enfants par l'oncle Dick.
concert du Château-Laurier, direc-
le à manger de l'hôtel.

PAR LA FANFARE DE LA VILLE.

DE HULL
irection de M. L. Durocher)
iversité.—Ouverture: "Fra Dia-
et Clarinette: "Two Little Bull-
de L'Irlande;
Suprême".—"Extrait de Faust",
nderer".

il de Samson et Delilah", par M.
arvion.—"Echos des plantations
onde des lûtes".—"Les cloches de
lanse du Château-Laurier, direc-
de bal de l'hôtel.

ITE A LA PAGE 13.

letin de la Ferme"

tion et Administration

la Montagne, (Edifice Morin)
ur le "Bulletin de la Ferme" Ltée.
mée par "Le Soleil Ltée.

7. Case Postale 129

Grain par Radio,

Fortes Sommes,
ultivateurs.

Presse Canadienne)
15 janvier.—Le radio
fermiers de l'Ontario
de ministres nous
fall, commençant de
actuellement de
er.

radio, les cultiva-
il sont au courant
re plusieurs heures
compagnies. A la
écouter les cota-
De cette façon,
e son grain avec

ela.

ique, de l'UTILITE

le plus le cultivateur
d'un service de bat-
t des batteries puis-
s s'assurer une per-
minime.

possèdent, dans leur
nt une longue durée
s qu'en a le fermier
minime si l'on tient

radio Eveready chez

Co. Limited
Winnipeg

face, Man.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de
Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Edifice Morin),
Québec, Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au contr-
ôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la
Ferme", Case postale 129, Haute-
Ville, Québec.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

LE 25 FEVRIER 1926

Numéro 8

Le huitième congrès des Fermiers-Unis de la province de Québec.

Les Fermiers-Unis de la province de Québec, n'ont pas cherché à faire de recrutement au cours de l'année 1925, mais ils n'ont rien négligé pour aider à améliorer le sort des cultivateurs de notre Province. Il se sont intéressés à la colonisation, au développement des ventes coopératives, la classification de la crème, la rémunération des petits jurés, l'ouverture d'un nouveau marché pour nos produits, la consolidation des liens qui existent entre les cultivateurs des diverses provinces du Canada, etc., etc...

Leurs confrères, ouvriers des champs, leur en sont vivement reconnaissants de même que l'honorable ministre de l'agriculture, M. J.-E. Caron, qui les a chaleureusement félicités de leur excellent travail.

Il serait préférable que tous les cultivateurs soient unis dans une même organisation qui puisse protéger leurs intérêts d'une façon efficace, en commençant par s'occuper de la vente de leurs produits dans les conditions les plus avantageuses possibles.

Ce sont là les impressions qu'il nous reste après avoir assisté au Sième congrès annuel des Fermiers-Unis de notre Province, tenu ces jours derniers à l'hôtel Viger, sous la présidence de M. Wilfrid Bastien, maire de Saint-Léonard de Port-Maurice et président de l'association des Fermiers-Unis.

L'honorable ministre de l'agriculture de la Province a été un des principaux orateurs (pour ne pas dire le principal) au cours du congrès. Parmi les autres personnages qui ont adressé la parole, on relève les noms de MM. J.-Edmond Robert, agent provincial de la Colonisation, James-P. Brady et J.-E. Lyness, respectivement secrétaire et vice-président de l'association des Fermiers-Unis.

M. J.-Edmond Robert a traité de la question de la colonisation dans la Province d'une façon très intéressante.

M. JAMES-P. BRADY

M. James-P. Brady a présenté le rapport suivant, concernant les activités de l'association des Fermiers-Unis au cours de l'année 1925.

En faisant notre rapport pour l'année 1925 on doit dire au début que, bien que les Fermiers-Unis de Québec aient pu paraître inactifs en tant qu'organisation, leur conseil exécutif n'est pas resté oisif; il s'est au contraire prodigué pour exécuter des travaux de législation qui ont éveillé l'attention du gouvernement et des règlements qui ont vivement intéressés les autorités, ainsi que la population de la cité de Montréal, règlement affectant particulièrement la vente du lait et de la crème, l'inspection des vacheries et l'entretien hygiénique des troupeaux laitiers qui fournissent le lait aux consommateurs de la métropole. Au dernier congrès de l'association des Fermiers-Unis,

une résolution fut adoptée à l'effet de réglementer efficacement la vente de la crème; cette question résolue dans le sens requis est destinée à donner entière satisfaction aux producteurs et aux consommateurs. L'association désire que la population de Montréal, et tous les consommateurs qui achètent de la crème, soient honnêtement servis, en aient pour leur argent et ne s'exposent pas à contracter des maladies en faisant usage, à leur insu, de produits laitiers, notamment de crème frelatée au lieu de produits et de crème parfaitement purs et de qualité irréprochable.

Une autre résolution adoptée au dernier congrès des Fermiers-Unis, demandait qu'une indemnité convenable fût payée aux petits jurés de la Cour d'assises; ce vœu, comme on le sait, a été exaucé au-delà même des espérances de ceux qui l'ont formulé; les citoyens de Montréal, aussi bien que les citoyens de la campagne, en bénéficient dans une égale mesure, ce qui atteste que les Fermiers-Unis de Québec, loin de borner leurs activités à une politique de classe s'intéressent au contraire au bien-être du public en général.

Depuis plusieurs années les cultivateurs, jardiniers, maraîchers, etc., se plaignent que l'espace donné pour l'écoulement de leurs produits sur le marché Bonsecours était insuffisant, et qu'il n'y a pas d'abri, ce qui fait souffrir un grand nombre de cultivateurs qui font de vingt à trente milles pour se rendre sur le marché. Demande fut faite aux Fermiers-Unis de se servir de leur influence auprès de Son Honneur le maire, au Conseil Exécutif et aux échevins de la cité de Montréal, de vouloir bien, dans un délai le plus court possible, agrandir le marché Bonsecours, ou établir ailleurs un marché central et en construisant des abris convenables. Conformément à cette demande, l'association a nommé un comité permanent qui a fait l'étude de la chose et nous entretenons de bonnes espérances de voir sous peu la réalisation de ce projet.

Vu la concurrence faite à nos produits laitiers sur les marchés anglais, et l'impossibilité de placer une foule d'autres produits canadiens, tels que miel, poissons, patates, etc., sur les marchés de Londres, à moins d'avoir quelque un constamment sur les lieux qui pourrait communiquer directement avec les acheteurs et nous renseigner sur les marchés, il a été résolu, à notre dernier congrès, que demande soit faite au gouvernement de Québec de vouloir bien nommer sans délai un représentant commercial à Londres qui sera chargé tout spécialement de l'introduction, sur ce marché, des produits agricoles de cette Province. Le gouvernement a accordé cette demande et il s'en suit que nos affaires à Londres ont considérablement augmenté en conséquence.

Au cours de l'année 1925, les Fermiers-Unis de Québec ont bénéficié davantage par leur affiliation avec le Conseil canadien d'agriculture. Au mois de mars dernier, l'exécutif a été appelé à siéger avec le Conseil et à délibérer avec lui sur des questions d'importance nationale. Une femme de Québec a eu l'honneur de siéger pour la première fois aux délibérations de la section des femmes du Conseil canadien.

Les Fermiers-Unis se sont fait représenter par un des membres de l'exécutif aux délibérations du Comité national des marchés, aux sessions de Toronto et

L'Association s'est intéressée, au cours de l'année 1925, à développer, parmi ses membres, le système des ventes coopératives légitimement établi; elle en a fait bénéficier ses adhérents qui, à leur tour, ont contribué à propager l'idée bienfaisante de la coopération dans leurs milieux respectifs.

Les Fermiers-Unis voient avec plaisir se réaliser l'un de leurs vœux les plus chers formulés au début de leur organisation: la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil. Ils ont aussi à leur actif une importante mesure, savoir: leur opposition devant la Législature de Québec, en 1921, à l'annexion des municipalités rurales de l'île de Montréal à la cité de Montréal sous le contrôle de la Commission Métropolitaine.

Bref, l'Association des Fermiers-Unis se félicite, à juste titre, de l'œuvre qu'elle a poursuivie avec prudence et sagesse depuis les premiers jours de son existence. Elle est particulièrement fière du bilan de ses activités pendant l'année 1925; les mesures qu'elle a fait adopter au cours des derniers douze mois se rapprochent de bien près de l'idéal pour lequel elle s'est consacrée jusqu'ici sans réserve et qu'elle

rève d'atteindre pour le plus grand avantage de toutes les classes. Sur le terrain politique, les Fermiers-Unis ne cherchent qu'une chose: une saine et juste administration des deniers publics; ils reconnaissent tout gouvernement constitutionnel, sans égard aux partis qui détiennent le pouvoir, et ont confiance que les corps législatifs prêteront toujours une oreille bienveillante à leurs justes réclamations.

Comme toutes les jeunes organisations qui luttent pour se faire reconnaître par les classes qui ont le prestige du capital à leur commandement, les Fermiers-Unis de Québec ont eu leur part de rudes coups portés par ceux qui cherchent, avant tout, à satisfaire d'égoïstes ambitions. Ils voient néanmoins avec bonheur nombre de leurs projets se réaliser graduellement. Ce témoignage justifie la raison d'existence de leur association et les encourage à redoubler d'efforts pour poursuivre efficacement leur œuvre de progrès dans l'ordre, la justice et le mutuel respect des droits de toutes les classes sociales.

(Suite à la page 119)

Le Comité Coopératif a recommandé cette mesure

Au cours d'une réunion tenue à Québec, le 1er février 1926, le Comité Coopératif a fortement recommandé aux actionnaires de la Coopérative Fédérée de se contenter d'un revenu immédiat de 6% sur leur capital, afin que le montant de la réserve atteigne le plus tôt possible, le chiffre de \$500,000.00 et que les coopérateurs bénéficient alors des avantages de la ristourne.

Nous extrayons des minutes de l'assemblée du Comité Coopératif le texte de la résolution suivante à ce sujet:

"Après avoir pris connaissance de l'état financier de la Coopérative Fédérée, pour 1925, et avoir constaté avec satisfaction l'augmentation considérable de son chiffre d'affaires et son excellente situation financière, le Comité Coopératif émet le vœu unanime suivant, savoir:

1.—CONSIDÉRANT QUE le bureau de direction soumet, par résolution à l'assemblée générale devant être tenue le 2 février 1926, de payer un bonus de 2% en sus de 6% de dividende sur les actions payées;

2.—CONSIDÉRANT, vu l'augmentation constante du chiffre d'affaires de la Société, qu'il est opportun et urgent de consolider le fonds de réserve et de le porter, sous le plus court délai possible, à son minimum de \$500,000.00 tel que décrété par la loi;

3.—CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des coopérateurs de s'acheminer graduellement vers la réalisation de dividendes payables sur le chiffre d'affaires de chacun des membres producteurs, plutôt que dans le paiement de bonus uniformément distribués aux actionnaires;

4.—CONSIDÉRANT QUE le fait de payer seulement 6% de dividende permettra à la Coopérative Fédérée de développer davantage les coopératives locales;

IL EST RÉSOLU unanimement que ce comité, A TITRE DE SUGGESTION, recommande à l'assemblée générale de s'en tenir au dividende de 6% seulement et de garder, pour le fonds de réserve, le produit du bonus de 2%.

Copie certifiée conforme aux minutes de l'assemblée.

(Signé) J.-BTE CLOUTIER, secrétaire.
PHILIPPE GINGRAS, secrétaire-adjoint.

25

25

25